

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 2 juillet 2008

L'an deux mille huit le jeudi cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

**Présents :** Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Jacqueline CORNETTE, , Alexandra Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Didier ANDRIEUX, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, Eric VERGER, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU.

**Absente excusée :** Virginie DELOUME

Monsieur Pierre MAROLLEAU est nommé secrétaire.)

? je suis ? mes fois de plus!

Avant d'approuver de compte rendu de la séance précédente, Madame Le Maire donne lecture de la liste des habitants de Chassors proposée pour la commission Impôts locaux et a fait passer à tous les conseillers les personnes désignées par la Direction du Centre des Impôts. Monsieur VERGER s'oppose à ce que Monsieur FINCK fasse partie de la liste.

### Approbation du compte-rendu du 5 juin 2008

Monsieur Eric VERGER et Madame Jacqueline CORNETTE n'ont pas signé le compte rendu. Ils reprochent la non-conformité du compte rendu.

Monsieur Eric VERGER porte réclamation concernant l'entretien des villages et Madame Jacqueline CORNETTE remet en cause le travail du personnel communal. Madame Noé a remis aux élus la liste de travail effectué pas les agents, les élus en ont pris connaissance. Une discussion s'ensuit sur le travail effectué plus ou moins bien par les agents communaux (place de l'Eglise non entretenue, chemins communaux laissés à l'abandon, bancs non restaurés. « A quoi ça sert de racheter des bancs si on n'entretient pas l'existant ? »). En conclusion de cette discussion, Madame Le Maire propose à Madame Jacqueline CORNETTE responsable de la commission Personnel, de rencontrer les agents d'entretien afin d'échanger avec eux sur leur travail. Après cette rencontre, la commission « personnel » se réunira afin d'évoquer un possible remaniement du travail à effectuer. Les élus sont étonnés du temps à passer à la tonte, au fauchage et au désherbage (tonte du terrain de foot). Monsieur Eric VERGER aborde également le stationnement illicite dans la rue Montjourdain. Madame Le Maire va recontacter la gendarmerie. Madame Noé dit que les habitants de chaque village seront d'ailleurs invités à se réunir en septembre pour parler de l'amélioration de la sécurité routière les concernant.

Acceptable !  
Proposer aux  
délégués

place de l'Eglise

M. Verger  
et J. Cornette  
probleme  
opposent  
c'est à  
résoudre

### Choix des devis :

- menuiserie presbytère 1 fenêtre en PVC et 3 volets en PVC ou en bois, le conseil choisit les volets en bois. Monsieur GAILLARD propose un devis de 1 438.05 H.T et Monsieur CARLES un montant de 1 621.00 € H.T. Le Conseil choisit l'entreprise GAILLARD et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Stores mairie l'entreprise CARLES est la seule à envoyer un devis pour un montant de 1 864.70 € H.T. Le Conseil accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **3 portes et 1 portail métalliques pour le stade** Etablissement DEFOULOUNOUX Ateliers du Haut Poitou propose un devis de 3 820 € H.T, Chaudronnerie Vinicole Jarnacaise pour un montant de 5 325 € H.T. Le Conseil choisit l'Etablissement DEFOULOUNOUX et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **peinture hall salle des fêtes et local congélateur** l'entreprise Jacky DUBREUIL propose un devis de 2 397.02 € H.T et l'entreprise SOURBE un montant de 1 992.09 € H.T. Le Conseil choisit l'entreprise SOURBE et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal change de sujet et parle plutôt du fonctionnement de ce nouveau conseil**

Les nouveaux élus pensent qu'il y a un malaise entre les nouveaux élus et les anciens. Monsieur Patrick LAFARGE demande qu'il y ait une homogénéité et aimerait que tout le monde soit considéré au même pied d'égalité. Les décisions sont à prendre ensemble et non pas par un petit noyau de 4 ou 5. Monsieur Pierre MAROLLEAU explique qu'on peut améliorer bien des choses, faire preuve de solidarité. Madame Alexandra NOMPEX s'est exprimée concernant le vote du budget, elle a l'impression d'avoir voté quelque chose qu'elle ne maîtrise pas du tout, elle n'aime pas approuver sans avoir les connaissances nécessaires. Madame Le Maire rappelle que l'on a été élu pour l'intérêt général des habitants de Chassors, que l'on doit apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Chacun ayant pu s'exprimer, « l'abcès étant percé » il est bon que tout le monde se remette au travail dans le même sens. -

*ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît !!*

**Lieu du bureau de vote**

Jusqu'à maintenant le bureau de vote était à la cantine, la Préfecture demande si la commune maintient ce lieu de vote. Madame le Maire propose la salle d'activités ou la salle du conseil municipal. Résultat du vote : 2 pour la cantine, 9 pour la salle d'activités et 3 pour la mairie. Le prochain bureau de vote sera dans la salle d'activités pour l'année 2009.

**Décision modificative créances irrécouvrables article 654**

Madame le Maire a reçu de la trésorerie un tableau de créances irrécouvrables pour le budget assainissement et pour le budget de la commune. Elle demande de provisionner cet article pour payer les créances. Après lecture des noms des débiteurs qui n'habitent plus dans la commune, le conseil accepte pour les habitants ayant déménagé.

**Réunion mise en place commission lien avec les associations école-jeunes**

**Associations :**

Monsieur Pierre MAROLLEAU souhaite réunir tous les Présidents des associations en octobre 08 La commission rappellera lors de cette réunion le rôle de la mairie auprès des associations et en retour ce que l'on attend d'elles en contre partie des subventions versées. Une réflexion sera lancée sur une meilleure utilisation des locaux communaux.

**Jeunes :**

Lors du 1<sup>er</sup> mandat, réalisation du skate parc.

La compétence enfance-jeunesse étant du domaine de la communauté de communes de Jarnac, il nous semble que le rôle de la commune de Chassors et surtout un rôle d'information auprès des familles.

**L'école**

Monsieur Pierre MAROLLEAU pose une question, Madame ROSSI directrice de l'école est mutée en septembre 2008, est-ce que la commune fait quelque chose pour son départ ? Madame NOMPEX dit qu'elle a offert une composition florale au nom de l'association APE et l'a remise le mercredi matin 2 juillet 08. Madame Le Maire et Monsieur MAROLLEAU iront au nom du Conseil municipal remercier Madame ROSSI à la sortie des classes.

*Non !  
solidarité de  
partenaires*

*l'information  
est prioritaire*

*Après  
en être rendu*

Madame Le Maire en est l'élue référent, Monsieur MAROLLEAU est suppléant. Tous les deux sont conviés au conseil d'école. La compétence école appartient à la communauté de communes.

**L'association pétanque**

*demande qu'une fête de St Séverin (dotes)*  
Monsieur Eric VERGER informe le Conseil que l'association Pétanque veut installer un Tivoli en septembre pour s'entraîner. Madame le Maire dit que l'association doit donner les dimensions du Tivoli et que le Conseil donnera son avis après avoir eu des informations complémentaires.

**Réunion du CCAS**

Madame Nathalie ROULET annonce les membres de l'extérieur Monsieur BROUSSE, Madame BOISSARD, Madame HECTOR, Madame BECHADE et Madame BOUROUMEAU-FUZZEAU. L'APA est traitée par le Conseil général et non par la commune. Madame ROULET a parlé du plan bleu canicule pour les personnes seules, problèmes d'argent concernant la cantine, soucis concernant une personne âgée déchu de ses droits maternels, il serait bien de la mettre sous tutelle par un proche qui s'occupe d'elle actuellement

**Photocopieur**

DSB a donné 2 propositions, Madame le Maire va demander des précisions.

**Boulangerie étude de faisabilité**

Monsieur VERGER rappelle l'accord de principe sur la réouverture d'une boulangerie prise lors du dernier Conseil. Madame le Maire explique qu'un courrier a été depuis envoyé à la Communauté de communes et que celle-ci travaillera en commission « économie » sur l'ensemble des demandes intercommunales sachant qu'une nouvelle activité est prise en compte par la Communauté de communes si elle est d'intérêt communautaire.

La séance est levée à 23 heures 30.